

*Certifié conforme à l'original*

**A & M CONSEILS**

**Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €**  
**Siège social au :**  
**40 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET**  
**451 239 578 RCS PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 AVRIL 2024**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril à 12 heures, les Associés de la société A & M CONSEILS, Société par action simplifiée au capital de 150.000 € divisé en 100 parts sociales, dont le siège social est situé à Paris, 40 Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présents :

- ✓ Madame Carole Attal, détenant 95 actions sur 100 actions
- ✓ Monsieur Philippe Meynet Petit-Jean, détenant 5 actions sur 100 actions.

Détenant l'intégralité du capital de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame Carole Attal, Présidente.

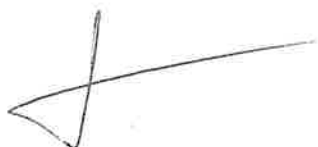
Tous les associés possédant l'intégralité des droits de vote sont présents ou représentés.

Madame la Présidente déclare alors que l'Assemblée étant composée d'Associés représentant la totalité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le projet de nouveaux statuts,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :



- transfert du siège social de la société au 39 rue de Courcelles 75008 PARIS
- pouvoirs à donner en vue des formalités.

Puis Madame la Présidente donne lecture des résolutions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social de la société au :

**39 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

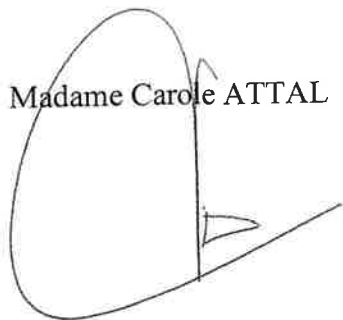
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Madame la Présidente déclare la séance levée à 12 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Madame Carole ATTAL

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, rounded 'C' followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom right.

Monsieur Philippe MEYNET PETIT-JEAN

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of loops and a long horizontal line extending to the right.